



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Préambule :

L'Andesi est un organisme de formation déclaré sous le numéro 119 402 767 94 auprès de la Préfecture de Paris (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat).

Son siège est situé au 6 rue de l'Asile Popincourt (75011), n° SIRET 308 529 288 000 59.

La signature par le client des conventions de formation implique son adhésion aux présentes conditions générales de ventes.

1. Inscription :

Le client peut s'inscrire par téléphone, par mail, courrier postal ou sur le site www.andesi.asso.fr.

L'inscription ne devient définitive qu'à réception de la convention de formation dûment signée et accompagnée, le cas échéant, des documents demandés.

2. Annulation – Remplacement du fait client :

Toute annulation doit être communiquée par écrit et justifiée. Dans ce cas, le client a la possibilité d'inscrire la personne à la prochaine session de formation à l'Andesi. Toute annulation définitive intervenant moins de 15 jours avant le début du stage fait l'objet d'une facturation correspondant aux frais d'annulation de 30% du prix de la formation.

Pour les formations collectives (intra), dès lors qu'un engagement écrit du client organise la formation à d'autres dates, aucune facturation liée au report n'est pratiquée.

3. Interruption de la formation :

En cas d'interruption dûment justifiée, l'Andesi ne facturera que les journées effectivement suivies ou réalisées mais se réserve le droit de facturer l'intégralité des journées. Dans ces dernières conditions elles ne pourront être imputées sur l'obligation de participation à la formation professionnelle.

4. Accueil et horaires :

Sauf circonstances particulières, la durée quotidienne des formations est fixée à 7 heures et les formations se déroulent entre 9h et 17h30 avec une pause déjeuner.

5. Effectif – Annulation – Report du fait de l'Andesi :

L'effectif de chaque formation est limité pour tenir compte des objectifs et méthodes pédagogiques. Les inscriptions sont prises dans leur ordre d'arrivée et confirmées par la signature des conventions de formation ou par le « bon pour accord ». En cas d'un nombre de participants insuffisant pour assurer pédagogiquement la formation, l'Andesi se réserve le droit d'annuler une formation au plus tard une semaine avant la formation.

6. Assiduité - Certificat :

Les stagiaires doivent, conformément à la réglementation, signer par demi-journée, la feuille d'émargement validée par le formateur par le biais du logiciel Easy sign. En fin de stage, un certificat de réalisation de formation est remis au stagiaire. Un double est adressé à son employeur avec la facture.



7. Obligation et force majeure :

L'Andesi est tenu à une obligation de moyens vis-à-vis de ses clients et ses stagiaires. En cas d'évènement de force majeure, l'Andesi ne pourrait être tenu pour responsable. Il en est de même en cas de maladie, accident, de l'intervenant mais aussi de grèves ou de conflits externes à l'Andesi.

8. Propriété intellectuelle et programme de formation :

Les contenus et supports pédagogiques des intervenants sont protégés par la propriété intellectuelle. Les contenus des programmes de l'Andesi peuvent faire l'objet d'adaptation par l'intervenant pour tenir compte de la composition du groupe, de sa dynamique et du niveau de participants.

L'ANDESI reste détenteur, sauf clause contraire, des droits patrimoniaux de la conception de la formation.

Le client ne pourra pas faire usage commercial des produits issus de la conception de la formation sans l'accord écrit de l'ANDESI.

9. Tarifs et paiement :

Tous les tarifs sont indiqués « exonérés de TVA » et comprennent la formation, les documents pédagogiques, les frais administratifs. Pour les formations sur sites, les frais annexes d'ingénierie (déplacement, hébergement, restauration) des formateurs seront précisés. Le paiement interviendra à réception de la facture par chèque ou virement suivant les modalités définies dans la convention de formation pluriannuelle ou le contrat de formation professionnelle.

Règlement par un OPCO : Si le client souhaite que le règlement soit émis par un OPCO dont il dépend, il lui appartient :

- De faire une demande de prise en charge avant le début de la formation et de s'assurer de la bonne fin de cette demande,
- De l'indiquer explicitement lors de l'inscription,
- De s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

En cas de non prise en charge totale ou partielle par l'OPCO, le client s'acquittera du solde du coût de la formation.

10. Protection des données :

L'Andesi ne collecte que les données nécessaires à l'information, le suivi et l'évaluation des formations suivies par les stagiaires et/ou le client. Le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification auprès de l'Andesi 6 rue de l'Asile Popincourt 75011 Paris, téléphone 01.46.71.71.71, courriel info@andesi.asso.fr.

11. Litiges :

En cas de litige entre l'Andesi et le client, ceux-ci s'efforcent de trouver une solution amiable dans un délai d'un an à compter de sa réclamation.

Les présentes conditions générales de vente sont encadrées par la loi française. A défaut de solution amiable, le litige sera porté devant les tribunaux de Paris

12. Acceptation des conditions générales de vente

La participation à la formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par le Client et le respect par le stagiaire du règlement intérieur de l'ANDESI.